

PRÉAVIS N°86-25 au Conseil communal

Demande d'un crédit de CHF 278'000.-- pour l'aménagement d'un local et la centralisation des archives communales à la caserne communale

1. CONSEIL COMMUNAL DU 7 octobre 2025

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 23 septembre en compagnie de Monsieur Serge Demierre, Municipal des finances. Notre commission a ensuite siégé afin de valider le présent rapport.

Je remercie également la commission ad hoc de m'avoir permis de participer à sa réunion.

2. Incidences financières

Sur la base des besoins identifiés et des devis obtenus pour financer l'ensemble des travaux d'aménagement, l'acquisition du mobilier nécessaire et les prestations pour le traitement des archives, le tableau suivant comprend le détail des coûts :

Objet		Montant
Travaux de plâtrerie, peinture, réfection du sol	CHF	19'500.-
Travaux de menuiserie (fenêtres, portes anti-feu, poutre)	CHF	32'500.-
Déshumidificateur	CHF	2'765.-
Etagères mobiles sur rail	CHF	15'000.-
Mobilier (bureau, étagère fixe, table, poste de travail)	CHF	7'500.-
Evaluation des archives (proposition de tri et préparation des bordereaux d'élimination)	CHF	21'000.-
Supervision du déménagement, coordination et réorganisation des espaces de conservation	CHF	16'000.-
Traitement des archives (tri, reconditionnement et description des documents pour les archives définitives)	CHF	112'500.-
Frais d'élimination confidentielle des documents	CHF	1'200.-
Frais de matériel (matériel ISO 9706 et ISO 16245 pour la conservation à long terme)	CHF	12'000.-
Frais de transport et déménagement	CHF	7'000.-
Divers et imprévus	CHF	10'000.-

Total brut	CHF	256'956.00
Total TTC	CHF	277'779.15
Total TTC arrondi		278'000.00

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement « Travaux de menue importance » : CHF 58'500.- à amortir en 10 ans, soit CHF 5'850.- par année.
- Investissement « Biens meubles, mobilier, machines » : CHF 76'500.- à amortir en 10 ans, soit CHF 7'350.- par année.
- Investissement « Immobilisations incorporelles » : CHF 146'000.- à amortir en 10 ans, soit CHF 14'600.- par année.

Selon les normes financières de référence du Canton, il est estimé qu'un minimum de 80% du coût des investissements des communes doit être autofinancé et que le solde peut être couvert par l'emprunt.

Pour le présent préavis, il est calculé les charges financières suivantes :

Coût total des travaux	CHF 278'000.-
Autofinancement 80%	CHF 222'400.-
Fonds étrangers (emprunt) 20%	CHF 55'600.-

Les intérêts (estimation 2.0%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 1'112.- la première année et à un total de CHF 5'560.- sur toute la durée d'utilisation de l'investissement.

Cet investissement bien qu'important est nécessaire pour la préservation des archives à Moudon, d'autant que ces dernières sont riches et importantes sur le développement de notre Commune.

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

3. LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 86/25 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 278'000.— pour l'aménagement d'un local et la centralisation des archives communales à la caserne communale,
2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
3. prend acte que la dépense sera amortie en 10 ans,
4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense.

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 23 septembre 2025:

Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Angélique Bionaz, Michelle Grandjean, Céline Ombelli, Karine Weber ainsi que Messieurs Jakup Isufi et Julien Pittet.

Moudon, le 23 septembre 2025

Céline Ombelli
Rapportrice